

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25268

présenté par
M. Girardin

ARTICLE 25

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« complète »

le mot :

« totale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une meilleure compréhension, nous proposons de remplacer "liquidation complète" par "liquidation totale"